



PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE Commune de TOURNAN-EN-BRIE

La société SCCV NANTOUR, domiciliée 125 avenue des Champs-Élysées à PARIS (75008), a présenté une demande :

- **d'un permis de construire** pour la construction d'un entrepôt à usage d'activités logistiques et de bureaux (PC n° 077 470 16 T 009) situé ZAC de la Terre Rouge sur le territoire de la commune de TOURNAN-EN-BRIE (77220),
- **d'autorisation d'exploiter, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**, un entrepôt logistique de stockage de produits et matières combustibles situé ZAC de la Terre Rouge sur le territoire de la commune de TOURNAN-EN-BRIE (77220).

Les opérations envisagées relèvent des rubriques 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n°17/DCSE/EPU/001 du **27 MARS 2017**, les deux demandes de la société SCCV NANTOUR sont soumises à **enquête publique environnementale unique pendant 30 jours consécutifs du vendredi 5 mai 2017 à 09h00 au samedi 3 juin 2017 inclus à 12h00.**

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Tournan-en-Brie** (place Edmond de Rothschild, 77220 Tournan-en-Brie).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers des demandes comprenant notamment l'agrément du Préfet de Région, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés et tenus à la disposition du public :

- en mairie de Tournan-en-Brie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - o en format papier,
 - o en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal.
- en mairies de Favières, Gretz-Armainvilliers, Presles-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon et Châtres, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
 - o en format papier.
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- en mairie de Tournan-en-Brie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - o sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
 - o sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par Publilégal (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Tournan-en-Brie - Place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur Gérard CHATAIGNIER, Chargé d'Opérations à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Tournan-en-Brie pour recevoir les observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence	Horaires
Vendredi 5 mai 2017	09h00 - 12h00
Mardi 9 mai 2017	15h00 - 18h00
Samedi 20 mai 2017	09h00 - 12h00
Lundi 22 mai 2017	15h00 - 18h00
Samedi 3 juin 2017	09h00 - 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Vincent GOURLIN, Directeur Développement pour la société SCCV NANTOUR, domiciliée 125 avenue des Champs Élysées, PARIS (75008), joignable au 01 44 43 49 53.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique environnementale unique auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société SCCV NANTOUR ainsi qu'aux maires de la commune de Tournan-en-Brie, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Favières, Gretz-Armainvilliers, Presles-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon et Châtres, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale unique seront prises par arrêtés :

- du Maire de la commune de Tournan-en-Brie pour la demande de permis de construire,
- du Préfet de Seine-et-Marne pour la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le **27 MARS 2017**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Nicolas de MAISTRE